

Séance du conseil municipal du 26 février 2020

Le vingt-six février deux mil vingt à vingt heures, le Conseil Municipal de Charancieu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian GUTTIN, Maire de Charancieu.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 février 2020

Présents : Monsieur GUTTIN Christian, Monsieur GARCIA François, Monsieur HOUET Jean-Paul, Madame CLAVEL Corinne, Monsieur LARDIN Adrien, Monsieur REYNAUD David, Monsieur JOUFFREY Marc, Monsieur Arezki BOUKENDOUR, Monsieur Sylver DIJOUX, Madame JANIN Danielle, Monsieur GIRARD Thierry.

Absents : Madame POIPY Céline, Madame Christine SAVELLI, Monsieur GIRAUDO Didier, Madame Jocelyne LIATARD a donné procuration à Monsieur Jean-Paul HOUET

Secrétaire de séance : Madame CLAVEL Corinne

2020.004 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2020.005 VOTE DU COMPTE

ADMINISTRATIF 2019

Sous la présidence de Monsieur GIRARD Thierry chargé de la présentation des comptes budgétaires et en l'absence de monsieur le maire, le Conseil Municipal,

Examine le compte administratif 2019 qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes
	428 173.27	573 958.39
Excédent reporté 2018		301 602.92
Total	<u>428 173.27</u>	<u>875 561.31</u>

Résultat de fonctionnement + 447 388.04€

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes
	359 396.34	138 133.70
EXCEDENT d'investissement 2018		59 629.65
Total	<u>359 396.34</u>	<u>197 763.35</u>

résultat d'investissement - 161 632.99€

Restes à réaliser 92 124.00€

Besoin de financement : 253 756.99€

Hors de la présence de Monsieur le Maire,

le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2019.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	Libellé Chapitre	2019
11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	136 038,30
12	CHARGES DE PERSONNEL	223 270,90
14	ATTENUATION DE PRODUITS	2 698,00
23	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-
65	AUTRES CHARGES DE GEST.COURANTE	62 172,95
66	CHARGES FINANCIERES	3 993,12
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	428 173,27

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	Libellé Chapitre	2019
13	ATTENUATION DE CHARGES	1 372,68
70	PRODUITS DES SERVICES & VENTES DIVERSES	29 595,80
73	IMPOTS ET TAXES	494 753,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	30 995,78
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	17 233,61
76	PRODUITS FINANCIERS	3,22
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	4,30
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	573 958,39

Détail compte 65548

PARTICIPATION SIVU LYCEE PRAVAZ	3 020,00
SIVU COLLEGE MARCEL BOUVIER LES ABRETS	6 054,75
EPCC GRAND ANGLE VOIRON	422,00
total	9 496,75

Détail compte 6558

République Française – Département de l'Isère
Commune de CHARANCIEU

PARTICIPATION MJC LES ABRETS	425,00
PARTICIPATION CMS (visites médicales école)	54,40
SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT BASSIN DE LA BOURBRE	324,74
APPV (adhésion association)	390,00
total	1 194,14

Subventions 2019 compte 6574

COOP SCOLAIRE ECOLE PUBLIQUE	3 000,00
U.M.A.C	135,00
FNACA	135,00
SOU DES ECOLES DE CHARANCIEU	200,00
ASSOCIATION VIVRE ENCORE	50,00
ASS JEUNES SAP POMS DAUPHINE EST	100,00
ASSOCIATION DES COMMERCANTS DE CHARANCIEU	1 000,00
LES RESTAURANTS ET RELAIS DU COEUR	50,00
CROIX ROUGE FRANCAISE	100,00
COMITE DES FETES	500,00
LE SOUVENIR FRANCAIS	60,00
SSIAD DAUPHINE BUGEY	200,00
ASS UNION DE L'ISERE DES DELEG	50,00
ASSO COORDINATION POUR ACTIONS RETRAITES	50,00
COLLEGE MARCEL BOUVIER	150,00
CCAS DE LE TEIL	100,00
MAISON FAMILIALE RURALE CHATTE	60,00
TOTAL	5 940,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

	Libellé Article	Réalisations 2019
10222	FCTVA	36 588,71
10226	TAXE D'AMENAGEMENT	26 589,64
1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	25 469,35
TOTAL 10	DOTATIONS	88 647,70
1323	subventions DEPARTEMENT (VOIRIE)	33 066,00
13251	FONDS DE CONCOURS CAPV	14 786,00
1346	Participations pour voirie et réseaux	1 634,00
TOTAL 13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	49 486,00
	TOTAL	138 133,70

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	Libellé Article		Libellé Opération	Réalisations	REPORT
1641	EMPRUNTS EN EUROS	OPFI	OPERATIONS FINANCIERES	34 765,31	
2111	TERRAINS NUS	10003	ACHAT TERRAINS	0,00	
2183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	10006	ACQUISITION DE MATERIELS	2 935,93	a
2184	MOBILIER	10006	ACQUISITION DE MATERIELS	0,00	
2184	MOBILIER	10007	ACQUISTION DE MOBILIER	1 587,27	b
2188	AUTRES	10006	ACQUISITION DE MATERIELS	19 044,29	b
TOTAL 21				23 567,49	11 420,00
2312	AGENCEMENT ET AMENAGMENT	32	COUR ECOLE	31 467,00	
2313	CONSTRUCTION	10	TRAVAUX BATIMENTS DIVERS	11 985,00	11 294,00 d
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	11	VOIRIE	82 732,26	e
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	141	EAUX PLUVIALES DIVERS	0,00	
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	22	SIGNALISATION ROUTIERE	840,65	
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	31	AMENAGEMENT ROUTE DE LA SINIERE	174 038,63	
				257 611,54	69 410,00
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	99999	TRAVAUX DIVERS	0,00	
TOTAL 23				301 063,54	
TOTAL				359 396,34	92 124,00

République Française – Département de l'Isère
Commune de CHARANCIEU

a	ordinateurs et tablettes école	
b	chaise	693,60
	vestiaire	276,00
	couchettes	398,31
	armoire à balai	<u>219,36</u>
		1 587,27
c	tronconneuse	576,00
	tondeuse	1 800,00
	marteau	
	perforateur	323,54
	cameras	3 733,20
	panneaux	
	electoraux	1 468,80
	rideaux	296,20
	balayeuse	9 984,00
	drapeaux	<u>862,55</u>
		19 044,29
d	volets école	11294
e	monfrelet	16 929,54
	bougentièrre	6 371,40
	parking cimetièrre	19 159,32
	plateau mairie	<u>40 272,00</u>
		82 732,26

2020.006 AFFECTATION DES RESULTATS
DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ANNEE 2019

Le Conseil Municipal constate un excédent de fonctionnement de 447 388.04€

Un déficit d'investissement de 161 632.99 €

Compte-tenu des restes à réaliser en investissement de :
en dépenses : 92 124.00 €

Le nouveau déficit d'investissement est de 253 756.99€

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal,

Compte-tenu des restes à réaliser en investissement,

DECIDE d'affecter la somme de **253 756.99 € en excédent d'investissement** pour résorber le déficit d'investissement et le reste soit 193 631.05 € sera reporté en **excédent de fonctionnement**

République Française – Département de l'Isère
Commune de CHARANCIEU
Séance du 26 février 2020

URBANISME

Madame CLAVEL Corinne donne lecture des différents dossiers d'urbanisme traités récemment.

*PC DARROT Ce permis a été accepté pour la réalisation d'un garage double rattaché à l'habitation existante

*PC GUETAT Amandine et HASVA Burhan. Le permis déposé en 2019 a été retiré en cours d'instruction car l'avis favorable du service assainissement n'avait pas pu être transmis dans le délai.

Un autre permis de construire a été déposé le 18.02.2020 dont l'instruction devrait être plus courte puisque ce permis a déjà été visé par le service instructeur.

*PC SARL PELLET AUTOMOBILES a été accordé le 06.02.2020 pour l'extension de l'atelier et la modification des façades d'un garage automobiles la surface créée est de 235,50m²

*SNC IMMO MOUSQUETAIRES CENTRE EST

- SNC IMMO MOUSQUETAIRES a déposé le 18.02.2020 une demande de permis modificatif n°01 du permis de construire accordé en 2018 sous le n° 03808017200010. Ce permis modificatif 0380801720010M01 consiste à regrouper deux cellules pour obtenir un total de deux cellules et non plus trois comme initialement. Il y aura donc une première cellule de 189 m² comme prévu initialement et une seconde cellule de 345 m² de surface de plancher. La façade principale a été redessinée pour s'adapter à la nouvelle organisation des boutiques.

L'auvent prévu initialement en noir profond sera en gris anthracite les menuiseries seront en gris anthracite. La limite de l'instruction est prévue au 18.05.2020

SNC IMMO MOUSQUETAIRES a également joint à sa demande de permis modificatif, une autorisation de travaux (AT) pour vérifier la conformité de l'ensemble de ce bâtiment ERP (vide) en matière d'accessibilité et de sécurité incendie. La date limite d'instruction de cette AT est de 4 mois 18.06.2020.

Le service instructeur reste vigilant pour instruire ce dossier de permis modificatif et d'AT au plus tôt,

* BOULANGERIE BG MARIE BLACHERE

-Une AT a été déposée le 18.02.2020, par MARIE BLACHERE pour la cellule n°2 du bâtiment faisant l'objet du PC MODIFICATIF 0380801720010M01

Il s'agit de vérifier la conformité du projet d'aménagement de cette cellule au titre de l'ERP auprès des services de la DDT pour l'accessibilité et du SDIS pour la sécurité incendie. C'est la commune qui gère directement cette AT car elle n'est pas déposée avec une demande de permis de construire. Les services incendie et accessibilité ont été consultés pour avis. Madame COURTAT

(DDT)) a demandé des compléments au dossier accessibilité à savoir :

1. utiliser le dernier cerfa 13824*04

en remplacement du précédent cerfa dont la version a été abrogée

2. compléter la notice d'accessibilité de façon à expliquer comment le public est accueilli dans l'établissement, montrer le stationnement et le chemin emprunté pour arriver à l'entrée, décrire le type de porte, le mobilier d'accueil ou de paiement, les équipements présents dans les sanitaires

-MARIE BLACHERE a également déposé une demande d'autorisation pour enseigne

enseigne 1 : enseigne lumineuse rétroéclairée diamètre 220 cm X 17 cm épaisseur / 3,80 m²

enseigne 2 : 1,05 m² marquage « sandwicherie » enseigne non lumineuse

enseigne 3 : 3,42 m² marquage « boulangerie » enseigne lumineuse rétro éclairée 580 X59X3cm

enseigne 4 : 0,60m² marquage « tarterie » enseigne non lumineuse 190X32X3cm

* PC NEYRON Caroline 141 chemin du baudrand

Il s'agit de la construction d'une maison individuelle de plain-pied de 83,63 m²

* un certificat d'urbanisme d'information a été traité pour le projet de vente BERLIOZ Carmen/ SEMPE Richard

VOIRIE

*Monsieur HOUET informe le conseil qu'il a rencontré madame GARCIA (CAPV) concernant les services proposés pour l'entretien des voiries. La prestation « élagage » ne sera pas retenue. Seul le curage de fossés est traité par la CAPV tous les 2 ans (à voir en 2021).

La location d'un broyeur à branches a été demandé en février. Ce matériel loué aux collectivités et aux particuliers est très demandé. Il devrait être disponible début mars.

Monsieur HOUET a rappelé à Madame GARCIA la dégradation de l'abri bus situé vers Pasquier.

Un poteau incendie a été abimé dans la zone d'activité de la CAPV vraisemblablement lors du labour. L'agriculteur concerné devra effectuer une déclaration d'assurance. Le coût du remplacement d'un poteau incendie est de l'ordre de 3 000.00€.

*La balayeuse a été abimée et réparée. Une vérification sera effectuée par les Ets Bonfils.

* Monsieur HOUET rappelle que la collecte des ordures ménagères n'a pas pu s'effectuer « chemin de la rochette » ces derniers temps notamment à cause d'un poteau edf non réparé. Des bacs ont été déposés en début de voirie vers la croix de la Rochette. Cette situation pourrait être pérenne car la CAPV ne souhaitant plus effectuer de manœuvre estime qu'il n'est pas possible de faire demi-tour sur la plateforme actuelle. Devant les différentes contestations des riverains monsieur le Maire organisera une rencontre avec les riverains et le service collecte de la CAPV pour clarifier la situation.

AMENAGEMENT ROUTE DE LA SINIERE

Les travaux sont pratiquement terminés. Il reste à réaliser la résine gravillonnée aux beaux jours. Le projet de plantation de haie a été abandonné.

Le paiement du solde des travaux permettra de finaliser la demande de subvention auprès des services de l'état au titre de la DETR et les versements de la subvention du conseil départemental et du fonds de concours de la CAPV.

PERSONNELS

2020.007 CREATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} Classe à temps complet à compter du 26.02.2020

Monsieur François GARCIA, Adjoint au Maire, rappelle que dans le cadre du tableau d'avancement au grade de 2020 il convient de créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps complet à compter du 26.02.2020.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de monsieur GARCIA, Après avoir délibéré,

Décide à l'unanimité, la création d'un poste d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps complet soit à compter du 26.02.2020.

Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les documents concernant cette création de poste.

2020.008 CREATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} Classe à temps non complet 128.66 heures mensuelles soit 29.69 heures hebdomadaires à compter du 26.02.2020

Monsieur François GARCIA, Adjoint au Maire, rappelle que dans le cadre du tableau d'avancement au grade de 2020 il convient de créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps non complet **128.66 heures mensuelles soit 29.69 heures hebdomadaires** à compter du 26.02.2020.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de monsieur GARCIA, Après avoir délibéré,

Décide à l'unanimité, la création d'un poste d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps non complet **128.66 heures mensuelles soit 29.69 heures hebdomadaires** à compter du 26.02.2020.

Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les documents concernant cette création de poste.

ECOLE

L'effectif est stable avec 67 élèves actuellement. Les courriers seront envoyés aux familles pour l'inscription de la rentrée de septembre 2020. Il est prévu un départ de 11 élèves en collège et 7 nouvelles inscriptions soit un effectif de 63 élèves.

Le prochain conseil d'école aura lieu certainement début mars avec probablement à l'ordre du jour l'aménagement de la cour et le remplacement de chaises ou divers matériels (porte manteaux)

Les travaux d'installation de la fibre optique sont presque terminés à l'école.

LOGEMENT ECOLE

L'appartement situé au-dessus de l'école s'est libéré le 07 février 2020. Des travaux de rafraichissements seraient nécessaires. Le conseil municipal décidera de la nouvelle destinée de ce logement : location ou affectation à l'école.

INSTALLATION DE LA FIBRE

Monsieur le Maire rappelle que c'est l'entreprise CARON qui, avec un devis TTC de 8 881.20€ TTC, a été retenue pour effectuer les travaux de préparation à l'arrivée de la fibre optique dans les bâtiments communaux.

2020.009 DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS Auprès de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais TRAVAUX DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX POUR L'INSTALLATION DE LA FIBRE OPTIQUE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux dans les bâtiments communaux pour

permettre l'installation de la fibre optique : travaux dont le coût s'élève à 7 401.00€ HT.

Il est possible de demander une aide à la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais dans le cadre du fonds de concours accordée aux communes de moins de 3500 habitants.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité, de donner tous pouvoirs à monsieur le Maire pour déposer un dossier de demande d'aide financière auprès de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais au titre d'un fond de concours aux communes de moins de 3500 habitants pour les travaux nécessaires à l'installation de la fibre optique dans les bâtiments communaux dont le montant total a été estimé à 7 401.00€ H.T.

ELECTIONS MUNICIPALES

Le tableau de la tenue du bureau de vote est arrêté et sera envoyé aux intéressés.

INDUSTRIE

*Monsieur le Maire annonce que les travaux des MAISONS PASSIONS (ex bât GUINET) et la construction du bâtiment IMMO MOUSQUETAIRES devraient démarrer en même temps pour limiter les nuisances au magasin Intermarché existant.

QUESTIONS DIVERSES

SIVU DU COLLEGE MARCEL BOUVIER : Monsieur DIJOUX n'a pas pu être présent à la réunion exceptionnelle du conseil d'administration du 25/02/2020.

Un mail a été reçu en mairie ce jour et la situation peut être résumée comme ci-après.

Lors de cette réunion du 25.02.2020 il a été décidé de ne pas ré-ouvrir le gymnase du collège Marcel Bouvier après les vacances scolaires qui se terminent le 8 mars prochain.

Par ailleurs, un courrier de rappel de la situation a été envoyé au Conseil Départemental.

Le conseil syndical du SIVU demande à nouveau la reprise de la gestion du gymnase du SIVU en régie directe par le Département ceci afin d'assurer une équité financière entre les communes d'origine des enfants scolarisés au collège.

En effet, d'un point de vue financier, trois communes sur 7 ont décidé de ne plus honorer leurs participations 2019 et à venir.

D'un point de vue juridique, le SIVU ne peut plus honorer ses engagements financiers, mettant en difficulté financière de petites entreprises locales qui assurent le nettoyage ou la maintenance électrique par exemple.

D'un point de vue relationnel, la tension monte entre les élus qui participent financièrement, ceux qui le refusent et ceux qui sont hors SIVU mais bénéficient du service.

Il a été souligné qu'à la rentrée du 9 mars prochain les enfants du collège Marcel Bouvier disposeront toujours d'un accès aux terrains de sport extérieurs du SIVU et de la commune ainsi qu'au gymnase communal. Toutefois, tenu de l'effectif scolaire, il ne sera probablement pas possible pour les enseignants d'exercer dans de bonnes conditions avec les enfants.

Clôture de la séance à 21 h 30

Numéro d'ordre des délibérations

2020.004 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

2020.005 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

2020.006 AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE
ADMINISTRATIF DE L'ANNEE 2019

2020.007 CREATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE

TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} Classe à temps complet à
compter du 26.02.2020

2020.008 CREATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE

TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} Classe à temps non complet
128.66 heures mensuelles soit 29.69 heures hebdomadaires à
compter du 26.02.2020

2020.009 DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS

Auprès de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais
TRAVAUX DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX POUR
L'INSTALLATION DE LA FIBRE OPTIQUE